



HAL
open science

Réécrire les vies des saints évêques de Toul (1699-1712)

Fabienne Henryot

► **To cite this version:**

Fabienne Henryot. Réécrire les vies des saints évêques de Toul (1699-1712). Les saints anciens au temps de la Réforme catholique (Europe occidentale, 16e-18e s.). Déclin ou renouveau?, Philippe Desmette; François De Vriendt, Oct 2019, Bruxelles (BE), Belgique. pp.193-214. halshs-04206389

HAL Id: halshs-04206389

<https://shs.hal.science/halshs-04206389>

Submitted on 13 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Réécrire les vies des saints évêques de Toul (1699-1712)

Fabienne Henryot

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

IHRIM

Référence bibliographique : Fabienne Henryot, « Réécrire les vies des saints évêques de Toul (1699-1712) », F. de Vriendt et Ph. Desmette (dir.), *Les saints anciens au temps de la Réforme catholique (Europe occidentale, 16e-18e s.). Déclin ou renouveau ?*, Bruxelles, Société des bollandistes (= Subsidia Hagiographica, 98), 2020, p. 193-214.

Comme pour beaucoup d'évêques anciens, les biographies de celles du diocèse de Toul sont revisitées dès le lendemain du concile de Trente, alors que l'épiscopat français cherche à réaffirmer ses prérogatives et à redéfinir un nouveau modèle d'évêque¹, tout en participant activement à la construction des mythologies diocésaines fondées sur l'imaginaire du fondateur, de l'évangélisation aussi précoce que possible, de la continuité apostolique et bien sûr, de l'héroïcité des vertus des saints évêques.

Or, ces biographies sont aussi le lieu d'expression des fidélités politiques². Cette question est d'autant plus sensible dans le vaste diocèse de Toul qui, avec 1072 localités au XVIII^e siècle, s'étend des terres barroises à l'ouest, jusqu'à la montagne vosgienne à l'est, et du Bassigny au sud, jusqu'aux rives de la Meuse au nord. Or, Toul, comme Metz et Verdun depuis 1552, sont des villes françaises ; le pouvoir temporel y est exercé par la France, et la nomination des évêques relève du contrôle royal. À l'Est, sur les deux versants des Vosges, les hautes vallées de la Bruche et du Rabodeau, la principauté de Salm demeurent un fief souverain et vassal de l'Empire. Dès lors, à l'époque moderne, toute question religieuse devient d'une manière ou d'une autre une question politique. Trois nationalités différentes, indépendantes et/ou rivales se partagent une partie conséquente de l'espace diocésain de Toul. Quatre juridictions parlementaires administrent l'ensemble du territoire lorrain : la Chambre impériale de Spire pour la principauté de Salm ; la Cour souveraine de Nancy pour la Lorraine et le Barrois non mouvant ; le Parlement de Metz pour les Trois-Evêchés ; le Parlement de Paris pour le Barrois mouvant et la châtellenie de Vaucouleurs. Au XVII^e siècle, l'occupation française qui fait suite à la Guerre de Trente ans aggrave encore la situation en éliminant provisoirement la dynastie régnante et les institutions duciales. Le chapitre de la cathédrale est ainsi soumis à de multiples pressions provenant de France, du palais ducal et du Saint-Empire³.

Or, le tournant des XVII^e et XVIII^e siècles est marqué en Lorraine par d'importants efforts de redéfinition des identités politiques, fondés sur une instrumentalisation de la sainteté, par les ducs, les villes comme les ordres religieux. Différentes strates chronologiques

¹ *Le diocèse : espaces, représentations, pouvoirs (XVI^e-XX^e siècles)*, dir. G. CHAIX, Paris, 2002.

² O. PONCET, *L'histoire des évêques saisie par l'érudition (XVII^e-XVIII^e siècles)*, in *Liber, gesta, histoire : écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXI^e siècle*, dir. Fr. BOUGARD et M. SOT, Turnhout, 2009, p. 407-436.

³ *Atlas de la vie religieuse en Lorraine à l'époque moderne*, dir. F. HENRYOT, L. JALABERT, Ph. MARTIN, Metz, 2011.

sont exploitées, des saints religieux contemporains comme Pierre Fourier et des membres de la famille ducale comme Philippe de Gueldre, jusqu'aux saints évangélistes des premiers siècles et des temps mérovingiens. Dans ce contexte, l'examen des vies des saints évêques de Toul au sortir des occupations françaises (1697), et des appropriations diffuses auxquelles elles se prêtent à titre dévotionnel, historique ou politique, permet de comprendre comment, à l'échelle d'un des plus vastes diocèses français, de telles publications ont nourri la question aiguë des frontières politiques et ecclésiastiques et de l'étendue territoriale du pouvoir diocésain.

1.- Écrire la vie des saints évêques de Toul (1699-1712)

L'écriture des listes épiscopales n'est pas une chose tout à fait nouvelle dans le diocèse de Toul. Symphorien Champier, historien et médecin du duc Antoine, s'y était essayé au début du XVI^e siècle⁴. Jean Midot, archidiaque de Toul et prévôt du chapitre de Saint-Gengoult, vicaire général de l'évêché, compose vers 1620 un mémoire sur les évêques de Toul, qui reste manuscrit et qui est mobilisé par les historiens jusqu'à la fin du XVII^e siècle⁵. À leur manière, les ouvrages liturgiques publiés par les évêques de Toul au XVII^e siècle tentent de mettre de l'ordre dans la succession apostolique et d'attribuer à chaque saint évêque un légendaire propre : saint Mansuy, saint Amon, saint Epvre, saint Gérard notamment. Le rituel de 1616 comprend une liste d'évêques empruntée à Champier⁶. Le bréviaire de 1628, dont le frontispice est tout un programme (fig. 1), est symptomatique de cette tentative de mise en ordre et de la revendication de l'historicité de ce siège épiscopal⁷. Suivent un missel en 1630, le rituel en 1652, qui comprend justement en appendice une liste des évêques de Toul ; le bréviaire en 1684 réédité en version portative en 1695. Cette dernière édition répond à la nécessité, exprimée par l'évêque Blouet de Camilly, de « conserver et même de réveiller tous les vieux usages de notre Église »⁸. Cet effort aboutit en 1718 à la publication du missel romano-toulois avec un supplément comprenant le propre du diocèse, dont une messe de saint Gérard, une messe des saints évêques de Toul et une messe en l'honneur des reliques des saints clous, collectés précisément par saint Gérard⁹.

Mais ces codifications liturgiques du culte des saints évêques ne constituent pas en soi un travail d'histoire. Benoît de Toul, l'un des écrivains les plus actifs dans la réécriture des hagiographies épiscopales, observe :

⁴ S. CHAMPIER, *Le Recueil ou chroniques des histoires des royaumes d'Austrasie ou France orientale, dite à présent Lorraine, de Jérusalem, de Sicile et de la duché de Bar, ensemble des saints comtes et évêques de Toul, contenant sept livres tant en latin qu'en français...*, Venundantur apud Nanceium primarium Lotharingie Oppidum, 1510.

⁵ BENOÎT DE TOUL évoque les « mémoires de Mr. Midot doïen de l'église de Toul » (*Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, Toul, 1707, préface, n.p.) ; information confirmée par Augustin Calmet, *Bibliothèque lorraine ou Histoire des hommes illustres : qui ont fleuri en Lorraine, dans les trois Evêchés, dans l'Archevêché de Trèves, dans le Duché de Luxembourg*, Nancy, 1751, col. 662. Il pourrait s'agir des « Mémoires pour servir à l'histoire des évêques de Toul » (BM Grenoble, ms. 1164 ; et peut-être des manuscrits intitulés *Leucorum historia* (BM Aix-en-Provence, ms. 314 et 315), plus tardifs.

⁶ *Rituale Tullense, seu officialis liber continens ea quae a parochis in officiis pastoralibus obeundis praestanda sunt ad romanum recentem quantum fieri potuit, accommodatus*, Toul, 1616.

⁷ *Breviarum secundum usum insignis ecclesiae Tullensis*, 4 vol., Toul, 1628.

⁸ *Breviarium tullense in quatuor anni tempora divisum. Editio secunda. Primâ emendatior & correctior*, Tulli Leucorum, 1695.

⁹ *Missale romano Tullense ex decreto sacrosancti concilii Tridentini restitutum, Pii V. Pont. Max. jussu editum, et Clementis VIII. primum, nunc denuo Urbani Papae Octavi auctoritate recognitum. In quo missae propriae de sanctis ad longum positae sunt ad majorem celebrantium commoditatem*, Toul, 1718.

« Je ne sçai après cela par quelle fatalité l'église de Toul, qui ne manqua jamais d'habiles gens, s'est trouvée néanmoins jusqu'icy sans histoire. L'on ne conçoit pas comment ce clergé si second en saints évêques, illustré par des cardinaux et des souverains pontifes, distingué par tant de titres glorieux, n'ait pas fait naître la pensée à tant de docteurs, formés dans le sein de son église même, d'en composer l'histoire générale¹⁰ ».

Il n'a pas tort de s'étonner, car dans le même temps, l'histoire des évêques de Metz a été écrite¹¹, ainsi que plusieurs contributions à l'hagiographie épiscopale verdunoise¹². Benoît de Toul suppose que les érudits avaient jusqu'alors « des raisons de se taire ; mais j'en ai aujourd'hui qui m'autorisent à parler¹³ ». Cette formule curieuse est peut-être une allusion au contexte politique (la guerre de Trente ans et les occupations françaises qui ont ruiné la Lorraine et éparpillé les archives duciales et cathédrales) et théologique, le jansénisme étant, dans les diocèses de Toul et de Verdun, particulièrement précoce et polémique¹⁴. Il n'est pas non plus exclu que Benoît de Toul mette ici en cause l'incurie et l'ignorance des réguliers au XVII^e siècle. Ce qui est certain, c'est qu'en 1700 il est le premier à publier sur ce sujet, alors que le clergé toulinois, tout au long du XVII^e siècle, a privilégié la circulation manuscrite à chaque tentative de reconsidération de l'histoire des évêques du diocèse. Jacques Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, cite 44 références relatives au diocèse de Toul, un tiers étant des manuscrits d'avant 1700, conservés dans les archives ou bibliothèques des abbayes toulouses, vosgiennes, ou du chapitre Saint-Gengoult de Toul¹⁵.

Mais entre 1699 et 1712, cette approche historique, relativement négligée, donne lieu à une série de publications qui se répondent, et qui questionnent à la fois la place de la critique historique dans l'érudition ecclésiastique, et sur le fond, les prétentions des évêques de Toul sur certaines portions du territoire diocésain. Cette chronologie très serrée est doublement intéressante. D'une part, elle prend place juste avant l'éclatement de l'épiscopat français suite à la fulmination de la bulle *Unigenitus*, qui transformera la manière d'écrire l'histoire des diocèses¹⁶. D'autre part, elle est caractéristique des pratiques de publications polémiques, qui exigent réactivité, mobilisation de l'espace public et de l'opinion savante grâce à des imprimeurs capables de mettre sous la presse des libelles et des réponses en très peu de temps. L'un des écrivains mobilisés dans cette affaire, Charles-Louis Hugo, écrit ainsi à propos de son adversaire le capucin Benoît de Toul : « nous verrons s'il a été plus heureux dans ses dernières recherches, mais en attendant qu'il nous communique ses belles découvertes, nous nous en tiendrons à nos fortes conjectures, & nous dirons que Grand a été jusqu'au quatrième siècle et au-delà une Cité plus fameuse et plus convenable à la dignité épiscopale, que Toul »¹⁷. Il sait donc que le capucin fourbit de nouveaux arguments et s'apprête à les publier, mais essaie de le prendre de vitesse. La polémique permet aussi de faire la publicité d'ouvrages à venir. Dans une lettre au grand prévôt de Saint-Dié François de Riguët, Benoît de Toul, qui prépare une histoire générale du diocèse, lui demande : « si Monsieur vous

¹⁰ BENOÎT DE TOUL, *Histoire politique...*, préface, non folioté.

¹¹ M. MEURISSE, *Histoire des Evêques de l'Eglise de Metz*, Metz, 1634.

¹² Après les travaux de Richard de Wassebourg en 1549, par ailleurs sujets à caution, on peut citer un manuscrit, « Catalogue des évêques de Verdun, avec un abrégé des faits plus mémorables mis à fin par les empereurs, roys de France et d'Austrasie, duc de Lorraine, de Bar et de Bourgogne, pendant le règne desdicts évêques dudict Verdun » (BM Rouen, ms. 2185).

¹³ BENOÎT DE TOUL, *Histoire politique...*, préface, non folioté.

¹⁴ R. TAVENEAUX, *Le jansénisme en Lorraine (1640-1789)*, Paris, 1960.

¹⁵ J. LELONG, *Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue des ouvrages, imprimés & manuscrits, qui traitent de l'histoire de ce Royaume, ou qui y ont rapport, avec des notes critiques et historiques*, Paris, 1768, t. 1, p. 678-680.

¹⁶ O. ANDURAND, *La « grande affaire ». Les évêques de France face à l'Unigenitus*, Paris, 2017.

¹⁷ FR. DE RIGUËT [Ch.-L. HUGO], *Système chronologique, historique des évêques de Toul, avec des mémoires historiques et chronologiques pour la vie de Saint Dié, évêque de Nevers, et fondateur de l'insigne église de Saint-Dié en Lorraine*, Nancy, 1701, préface.

voulez flater le Lecteur de l'attente de cette histoire générale du diocèse tant ecclésiastique que politique vous me feriez plaisir »¹⁸.

Cet usage de la publication à la fois polémique et savante contribue à construire des postures et des personnalités érudites relativement nouvelles en Lorraine. Elles reposent toutes sur l'appartenance au monde régulier, sur des fidélités bien assumées à l'un ou l'autre pouvoir politique, enfin sur l'élaboration, par petites touches, d'un « capital de visibilité »¹⁹ essentiel pour l'efficacité de la controverse aux yeux du public, procédé qui avait montré sa puissance au temps, à peine révolu, des disputes entre catholiques et protestants. Tous enfin, quoiqu'appartenant à des générations différentes, sont relativement inconnus dans l'espace de la publication pastorale ou savante quand éclatent les débats historio-hagiographiques autour des évêques de Toul. C'est par ce débat qu'ils se font connaître, et fonderont sur cette notoriété nouvelle des carrières d'historiens inégales.

Le premier historien à interroger à nouveaux frais la chronologie des premiers évêques de Toul est François de Riguet. Il est né à Nancy vers 1618, d'une famille noble : son père est un proche de la cour. Il fait ses études à Paris, au collège de Clermont, et poursuit ensuite des études de théologie jusqu'au doctorat. Il entre dans l'ordre de Prémontré et devient abbé de Jovilliers en 1643. Il se sécularise en 1657 et devient diplomate au service du duc Nicolas-François, ce qui lui vaut, en 1659, la grande-prévôté de l'église collégiale de Saint-Dié en remerciement pour les services qu'il a rendus. Cette charge ne l'empêche pas de poursuivre ses menées diplomatiques et de participer à la formation politique du prince Charles de Vaudémont. Il s'installe définitivement à Saint-Dié en 1670 où il se voue à l'administration du chapitre, à l'exercice d'un pouvoir quasi-épiscopal sur les paroisses dépendantes du chapitre, à l'écriture de ses mémoires et d'une série de textes visant à défendre les prérogatives du chapitre contre les menées des évêques de Toul. Il publie une édition d'une ancienne vie de saint Dié trouvée dans les archives du chapitre (1679) puis une vie critique en français (1680). C'est dans ces *Mémoires historiques et Chronologiques pour la vie de Saint Dié évêque de Nevers et Fondateur de l'Insigne Eglise Collégiale de St Dié en Lorraine* qu'il affirme, archives à l'appui, que l'église de saint Dié est exempte de la juridiction de celle de Toul, et que le grand-prévôt constitue sur ce territoire un quasi-évêque. Dans la même veine, il écrit ensuite un *Système chronologique, historique des évêques de Toul*, qu'il soumet pour discussion au capucin toulouais Benoît de Toul, historien au service de l'évêque Henry Thiard de Bissy. Il entend en effet réviser l'ordre et la datation des évêchés des quatre premiers siècles. Benoît de Toul lui répond le 16 mars 1701 avec une série de louanges et de critiques, portant principalement sur l'hypothèse, audacieuse, qu'avait formulée Riguet à propos d'un siège épiscopal primitif à Grand, et non à Toul. À ce moment, Riguet est mourant et ne peut donc corriger son travail. C'est Charles-Louis Hugo qui s'en chargera.

Gilles Picart, en religion Benoît de Toul, est certainement le plus célèbre des franciscains lorrains historiographes de la famille ducale. Pour autant, sa biographie est extrêmement obscure²⁰. Il naît à Toul en 1663. On ignore quand il entre dans l'ordre des capucins ; on sait seulement qu'il s'installe au couvent de sa ville natale vers 1695 ; il est alors prédicateur et lecteur en théologie. À la même date, l'évêque de Toul Henri Thiard de

¹⁸ Lettre du 16 mars 1701, citée par A. DIGOT, *Éloge historique du R. P. Benoît Picart, gardien des Capucins de Toul*, in *Mémoires de la Société Royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy* (1844), p. 203.

¹⁹ J. FOA, *Don Quichotte controversiste Les disputes de Théophile Cassegrain (fin XVI^e-début XVII^e siècle)*, in *Clergés en contacts à l'ère des divisions confessionnelles*, dir. J. LÉONARD, Rennes, 2016, p. 115-141. Voir aussi O. CHRISTIN, *La formation étatique de l'espace savant. Les colloques religieux des XVI^e-XVII^e siècles*, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133 (2000), p. 53-61.

²⁰ A. DIGOT, *Éloge historique* (cf. supra, n. 14) ; E. MARTIN, *Le Père Benoît de Toul*, in *Études franciscaines*, 41 (1929), p. 270-293 ; 392-415.

Bissy lui demande de se consacrer à des recherches sur l'histoire de la cité épiscopale²¹. C'est un fait d'importance : désormais, ce ne sont plus les ducs qui sont le moteur de l'écriture de l'histoire locale, mais les évêques, qui sont français et en concurrence avec le prince pour l'administration du temporel de l'évêché situé dans les duchés. D'autre part, cela laisse entendre que Benoît de Toul s'était déjà fait une réputation dans les sciences historiques avant 1695, même si on ne connaît aucun ouvrage de lui publié avant 1700. Il est ensuite nommé gardien du couvent de Toul en 1705, jusque 1711. En 1709, il devient commissaire général des couvents de France en Lorraine et en 1711, définitiveur de la province de Lorraine. Il occupe donc des responsabilités importantes, et même politiques, dans son ordre.

On doit à Benoît de Toul une série de publications concernant la généalogie des ducs de Lorraine, l'indulgence de la Portioncule, indulgence plénière que pouvaient obtenir les pèlerins se rendant à la chapelle de ce nom à Assise qu'Adrien Baillet avait violemment contestée. Mais c'est surtout pour sa participation à l'historiographie diocésaine qu'il nous intéresse ici. Il publie en 1700 *La Vie de S. Gérard, évêque de Toul, avec des notes pour servir à l'histoire du pays*, premier élément d'une entreprise plus vaste, qui aboutit en 1707 avec la publication de *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, qui reprend l'ensemble de la succession apostolique en y entremêlant des réflexions politiques. Il dit y avoir travaillé, dès la fin des années 1690, par « le commandement d'un évêque de mérite distingué [Henry de Thiard de Bissy], la prière d'un chapitre vénérable & les magistrats d'une ville qui m'a donné naissance »²². En 1716, Benoît de Toul n'occupe plus aucune fonction dans son ordre. Il travaille encore avec ardeur à une histoire du diocèse de Metz, dont il envoie le manuscrit à Mgr du Cambout de Coislin, évêque de Metz, en 1718²³. Il se propose aussi d'écrire une histoire de Verdun pour parfaire une trilogie sur les trois sièges épiscopaux lorrains. On sait aussi par dom Calmet qu'il a en projet une bibliographie des écrivains lorrains. Il meurt en 1720 sans avoir eu le temps de réaliser et publier ces ultimes ouvrages. Toute son œuvre s'inscrit dans les pratiques de la polémique érudite. Ses travaux sur la Portioncule lui valent un débat par publications interposées avec le jésuite mussipontain Joseph Petitdidier. Il s'oppose à Vincent de Nancy, tertiaire régulier, à propos de saint Sigisbert alors en train de s'imposer comme patron de la ville de Nancy²⁴.

Le troisième protagoniste, Charles-Louis Hugo, est prieur des prémontrés de Nancy quand il publie le *Système* de Riguet en 1701. Il a peut-être connu le vieux grand-prévôt de Saint-Dié dans les milieux curiaux, ou dans la haute vallée de la Meurthe, où se trouvent l'abbaye prémontrée d'Etival et la petite cité déodatienne. Il y ajoute une préface qui transforme considérablement la teneur des propos du grand-prévôt. Il diminue le rôle de Toul, affirme sans ambages l'importance de la ville de Grand comme siège primitif, ce que Riguet tenait pour une simple et séduisante hypothèse.

Contrarié par cette publication, Benoît de Toul en appelle aux services de Nicolas Clément, sous-bibliothécaire à la bibliothèque du Roi²⁵ à Paris pour obtenir des documents supplémentaires. À l'aide ces nouvelles preuves, dont il force parfois la lecture dans le sens qui l'arrange, il publie en 1702, à Paris cette fois, la *Défense et antiquité de la ville et du siège épiscopal de Toul contre la préface d'un livre qui a pour titre Système chronologique et historique des évêques de Toul*. Il a peut-être existé une première édition toulouise, quelques

²¹ BENOÎT DE TOUL, *La vie de saint Gérard évêque de Toul. Avec des notes historiques*, Toul, 1700, préface.

²² BENOÎT DE TOUL, *La vie de saint Gérard*, préface, n.p.

²³ BENOÎT DE TOUL, *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et du diocèse de Metz*, inédit (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, ms. SAL n° 154).

²⁴ F. HENRYOT, *Saint Sigisbert et Nancy à l'époque moderne*, in *Dorsale catholique, jansénisme, dévotion. Mythe, réalité, actualité historiographique*, dir. G. DEREGNAUCOURT et al., Paris, 2014, p. 207-232.

²⁵ Sur ce personnage (mort en 1716), voir A. CALMET, *Bibliothèque lorraine* (cf. supra, n. 5), col. 284-286.

mois plus tôt²⁶ mais il est intéressant de souligner que c'est cette fois sur la place de Paris que le débat est porté, ce qui fait sens pour un capucin français et montre que le fond de l'affaire est bien la question des limites territoriales du diocèse et du pouvoir de l'évêque, agent du roi de France. Paru anonymement, il est attribué jusqu'au début du XX^e siècle à Nicolas Clément lui-même. Il faut dire que le bibliothécaire est natif de Toul et pouvait trouver un intérêt à la fois personnel (par attachement à sa ville) et politique (le service du roi) à voir triompher les théories du savant capucin. Certaines allusions dans la préface sont effectivement troublantes : l'auteur se dit natif de Toul et inconnu des Toulousains, ce qui ne s'applique pas à Benoît de Toul. Il est malgré tout probable que cet artifice rhétorique masque une publication du capucin, sans doute retravaillée par le bibliothécaire²⁷. Charles-Louis Hugo préfère ne pas répondre, étant absorbé par d'autres travaux. Il devient en effet historiographe du duc Léopold et s'attelle à des travaux historiques et généalogiques au coin desquels l'attend d'ailleurs Benoît de Toul. Encore favorable à une origine carolingienne de la famille ducal, le prémontré doit s'incliner devant les théories du capucin et perd sa charge d'historiographe²⁸.

Les relations agitées entre les deux religieux ne s'arrêtent pas là. En effet, Benoît de Toul publie en 1707 son *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, avec l'approbation sans réserve de Blouet de Camilly, son évêque, qui publie un mandement pour en recommander la lecture à tout son clergé (1^{er} mars 1707). Depuis 1710, Charles-Louis Hugo est devenu coadjuteur de l'abbaye d'Etival et revendique à ce titre un pouvoir égal à celui de l'évêque de Toul sur le ban de son abbaye.

En 1711, Benoît de Toul publie alors, à la demande de l'évêque, le pouillé du diocèse, alors que Léopold avait chargé un canoniste d'un travail semblable. Le duc y voit une nouvelle provocation. La Cour souveraine, observant des erreurs supposées dans le pouillé, en décrète la condamnation le 30 mai 1712. L'ouvrage est donc interdit à la vente dans le duché. En 1725 encore, Blouet de Camilly produit un mémoire, resté manuscrit, sur l'ancienneté du siège épiscopal de Toul et la succession continue des saints évêques, au moment où le duc de Lorraine porte devant Rome un projet de démantèlement du diocèse de Toul. L'évêque, suffoqué, tente de démontrer que les Vosges ont une dette spirituelle, voire civilisationnelle, envers le siège épiscopal de Toul et ses saints évêques. Il affirme :

« Tels sont (...) les S. Auspice, les S. Urze, les S. Epvre, les S. Bodo, les S. Jacob, les S. Gauzelin, les S. Gérard, les S. Léon IX^e uniquement occupés aux fonctions saintes de leur ministère, ils ont parcouru cette étendue de pays qui compose à présent ce grand diocèse ; ils en ont banni le paganisme (...) ils ont pénétré jusques dans ces montagnes et ces bois affreux de la Vosge, lieux ordinaires où l'on rendoit aux fausses divinités les cultes les plus superstitieux »²⁹.

À une période où les abbés vosgiens travaillent à l'histoire de leurs monastères et à la collecte critique des matériaux hagiographiques de leurs saints fondateurs, il pose comme

²⁶ Elle est citée par E. MARTIN, *Le Père Benoît de Toul* (cf. supra, n. 16), p. 437 ; cette édition toulousaine (parue en 1701 sans adresse typographique) porte un titre différent : *Dissertation critique pour prouver, que la ville de Toul étoit la capitale & le siege episcopal des Leuquois : que Grand n'a pas été la capitale des mêmes Leuquois, ny le siege episcopal de S. Eucaire : & que ce saint n'a pas été évêque des Leuquois. Contre le Système cronologique des évêques de Toul, composé par Monsieur l'abbé de Riguet, et contre la préface mise à la tête de ce livre par un auteur anonime.*

²⁷ E.-G. LEDOS, *Nicolas Clément est-il l'auteur de la « Défense de l'antiquité de la ville et du siège épiscopal de Toul »*, in *Bibliothèque de l'école des chartes*, 94 (1933), p. 310-316.

²⁸ Il est intéressant de noter que Riguet aussi a écrit sur la généalogie des ducs de Lorraine, pour contester le système traditionnel qui les fait descendre de Godefroy de Bouillon. Les deux causes semblent liées, car elles questionnent toutes deux la superposition des limites diocésaines et politiques : faire du diocèse de Toul le diocèse lorrain par excellence, ou au contraire le ramener dans le giron français.

²⁹ Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 4470, *Mémoire de messire François Blouet de Camilly, évêque comte de Toul, pour justifier l'opposition qu'il a formée avec le chapitre de son église cathédrale à l'érection d'un évêché dans la ville de S. Dié*, fol. 1v.

indiscutable historiquement la sujétion de ces saints moines aux évêques de Toul, tels Gondelbert à Senones ou Hydulphe à Moyenmoûtier, puisque « le territoire où il vouloit établir son monastère, étoit situé dans les terres du domaine temporel de cet évêché »³⁰. En 1728, encore, le bénédictin dom Calmet ouvre son *Histoire de la Lorraine* par une série de dissertations sur les successions épiscopales dans les diocèses de Trèves, Metz, Toul et Verdun (formant l'archevêché de Trèves)³¹. À l'inverse des précédents auteurs, il se garde bien de prendre parti, et même de citer Benoît de Toul ou François de Riguet ; d'une part parce que Calmet est l'homme de tous les accommodements, et d'autre part parce que son projet historiographique consiste à considérer la Lorraine comme une entité historique, indépendamment des appartenances politiques et de la recomposition successive des frontières. Cette neutralité est d'autant plus remarquable qu'elle s'énonce alors que le conflit entre l'évêque de Toul et l'abbaye prémontrée d'Etival, également travaillée par un désir d'indépendance, est à son paroxysme³².

On le voit, ces treize années d'intenses discussions historiques portent sur tout autre chose que le seul amour de la vérité.

2.- Les raisons d'une querelle

Le débat porte sur trois points conflictuels : la notion de tradition ; la crédibilité du pouvoir épiscopal, enfin l'affaire des abbayes vosgiennes.

Sur la question de la tradition apostolique, c'est Riguet qui ouvre le feu en 1699, dans le manuscrit qu'il remet à Benoît de Toul pour relecture. Il s'interroge sur l'envoi de Mansuy par Pierre lui-même pour évangéliser le pays des Leuques, assertion construite au fil du temps, à partir de la fin du X^e siècle, mais amplifiée assez récemment (au tournant des XV^e et XVI^e siècles semble-t-il), alors que l'installation des évêques à Toul ne saurait être antérieure, selon lui, à l'an 361. Amplifiant cette donnée, à laquelle se range d'ailleurs volontiers Benoît de Toul huit ans plus tard, Hugo écrit : « C'est par là [les fausses traditions] que s'est accréditée l'origine apostolique de l'Évêché de Toul, & que l'on a fait remonté son antiquité jusqu'aux tems des Apôtres. Enfin, c'est de là que sont provenus les vuides & les lacunes chimériques, les inter-régnes imaginaires, que l'on a été contrain de supposer, pour ne pas dégrader ce siège d'un honneur dont on ne vouloit rien rabattre »³³. Hugo récuse la notion de tradition dans l'écriture de l'histoire : les données historiques ne sont pas révélées, donc elles doivent être soumises à la critique. C'est même rendre service aux saints que de débarrasser leur légendaire de toutes les sornettes qui s'y sont accumulées. Or, les différentes parties de ce débat ne peuvent pas ne pas être d'accord avec une telle assertion. Benoît de Toul admet lui-même, dans la *Vie de saint Gérard* : « Si on examinoit un peu les catalogues des anciens évêques de Toul, on y remarqueroit bien des choses suspectes, tant pour l'ordre que pour le

³⁰ *Mémoire de messire François Blouet de Camilly*..., fol. 27v.

³¹ A. CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'archevêché de Trèves, et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules jusqu'à la mort de Charles V, duc de Lorraine, arrivée en 1690*, Nancy, 1728, t. 1, p. XXV-XXIX.

³² Voir *Ordonnance de l'abbé d'Estival portant condamnation des réquisitions du Promoteur de l'Evêque de Toul, & du jugement rendu en conférence contre un Mandement dudit Abbé d'Estival*, s.l., 1726 ; *Ordonnance de M. l'Evêque de Toul, contre la précédente ordonnance de l'abbé d'Estival*, Toul, 1726 ; [Nicolas de Brouilly, chanoine de Toul], *Défense de l'Église de Toul avec l'ordonnance de M. l'Evêque de Toul, contre les entreprises du chapitre de Saint-Dié, & des Abbayes de la Vosge, avec les preuves de cette Défense*, Toul, 1727. Jean-Claude Sommier, grand prévôt de Saint-Dié, réédite moyennant quelques changements mineurs, le traité de François de Riguet, Saint-Dié, 1726.

³³ Fr. DE RIGUET [Ch.-L. HUGO], *Système chronologique* préface.

tems : il est certain que la plupart des faits que l'on dit de ces évêques, ont plus de rapport aux fables des poètes, qu'aux mœurs du tems où on les place »³⁴. En imposant ce consensus élémentaire, Hugo tente d'obliger le capucin d'admettre que Toul pourrait bien ne pas être le siège épiscopal primitif ; celui-ci pourrait avoir été Grand, petit village du Bassigny qui fut dans l'Antiquité une grande cité³⁵. Le peuple même des Leuques, dont Toul se proclame, à l'époque moderne, la capitale (les typographes utilisent l'adresse *Tulli Leucorum*), se trouve décentré vers le sud-est. La grande trouvaille de Riguet, assénée comme une évidence par Hugo, est de faire d'Eucaire, martyr céphalophore, le premier évêque de Toul. Il justifie cette proposition par les liens familiaux qui unissent Eucaire à Libaire et Elophe, deux autres céphalophores importants du sanctoral lorrain vénérés dans les environs sur le lieu même de leur martyre³⁶. Il s'appuie aussi sur les données historiques et archéologiques qui attestent l'importance historique de la cité de Grand par rapport à celle de Toul, dont l'antiquité est *a contrario* fort peu documentée. Or, Grand est en Lorraine ducale, alors que Toul ne l'est plus depuis 1552 : on devine l'enjeu, jamais évoqué explicitement, qu'un tel changement peut produire au niveau politique, changement qui a tout pour séduire la famille ducale dont Riguet comme Hugo sont proches. Toute la riposte de Benoît de Toul repose sur une question archéologique : Toul était-elle une grande ville à la fin de l'Antiquité, assez au moins pour accueillir un évêque ? On voit dans cette affaire comment s'entremêlent les instrumentalisation de la sainteté. Pour Riguet, il s'agit de refaire de la continuité épiscopale une affaire lorraine, et non française ; pour Benoît de Toul, avec la complicité forcée de Nicolas Clément, il s'agit de protéger les fondements de la religion civique et épiscopale touloise, pas seulement pour des raisons de préséance urbaine, mais aussi de cohésion municipale : sans Mansuy, Epvre, Gauzelin, Gérard et les autres, c'est tout le panthéon urbain toulois qui s'effondre, et toutes les cérémonies urbaines qui perdent leur sens³⁷. C'est sans doute la raison pour laquelle le capucin dédie sa *Défense de l'antiquité de la ville et du siège épiscopal de Toul* au clergé et aux édiles toulois.

Du reste, le capucin, qui a toujours réponse à tout, retourne cette question de l'antiquité de l'évangélisation des Leuques en montrant que saint Gérard avait une profonde dévotion pour saint Mansuy. Peu importe, au fond, que Mansuy ait existé, au I^{er} ou au IV^e siècle : il démontre que les évêques suivants, notamment Gauzelin et Gérard, dont l'historicité, elle, est parfaitement prouvée, ont eu une vénération particulière pour l'église Saint-Mansuy, fondée selon la légende par le premier évêque de Toul, et ont puisé dans ce modèle des exemples de zèle pastoral. La continuité s'en trouve restaurée, d'autant mieux de saint Gérard est présenté par le capucin comme l'initiateur d'une lecture cohérente de la succession des évêques, en prenant soin des fondations et des tombeaux de ses prédécesseurs³⁸.

Les querelles érudites visent aussi la crédibilité du pouvoir épiscopal, en particulier dans la définition de la sainteté et la capacité juridique à la produire et la décréter. En effet, une partie des débats porte sur la liste des saints évêques et la canonicité de la sainteté de plusieurs d'entre eux. De fait, dans les calendriers des missels et des bréviaires à l'usage du diocèse de Toul, le nombre des saints évêques ne cesse de croître : ils sont 9 en 1621 et 17 en 1748. Certes, Riguet ajoute, sans preuves parfaitement fondées, un saint Austrasius, quinzième évêque de Toul, dont le nom n'est pas sans rappeler l'antique Austrasie, matrice de

³⁴ BENOÎT DE TOUL, *Vie de Saint Gérard*, p. 169.

³⁵ Th. DECHEZLEPRÊTRE (dir.), *Sur les traces d'Apollon : Grand la gallo-romaine*, Paris, 2010.

³⁶ Ph. MARTIN, *Saint Elophe : la construction d'un légendaire*, in *Annales de l'Est*, 61-2 (2011), p. 57-75 ; plus généralement, *Pèlerins de Lorraine*, Metz, 1997.

³⁷ Ph. MARTIN, *Territoires processionnels à Toul aux XVII^e et XVIII^e siècles*, in *Cathédrales et pèlerinages*, dir. C. VINCENT, Louvain, 2010, p. 57-71.

³⁸ BENOÎT DE TOUL, *Vie de Saint Gérard*, p. 166-195.

la Lorraine moderne et racine première de la dynastie qui, tout au long du XVII^e siècle, prétend descendre des princes austrasiens. Mais la plupart du temps, son entreprise vise à retrancher des saints douteux. Pour ce faire, il emploie les livres liturgiques du diocèse, en particulier ceux qui ont été imprimés à partir des premières années du XVI^e siècle. Saint Jacobe, ainsi, 25^e évêque, n'est saint que depuis la publication d'un nouveau bréviaire en 1628. Riguet écrit :

« Quoique je ne doute pas que cet Evêque ne soit saint, je ne vois pas néanmoins qu'il ait été qualifié tel dans aucun Calendrier ny Bréviaire de l'Église de Toul, qui ait précédé celui de l'an 1628 où il est dénommé parmy les prétendus 19. Saints évêques de Toul, dans la Collecte qui fut faite expressément pour ce Bréviaire. C'est aussi dans le même Bréviaire où l'on a commencé pour la première fois de faire l'office de ce saint avec une leçon propre qui se dit au 23. de Juin. Ce qui m'oblige plus à faire cette réflexion, sont les erreurs que je trouve dans cette leçon, où il est parlé des saints Hiduard & Bodon comme s'ils étoient prédecesseurs & voisins de Jacobe, ce qui n'est pas vray »³⁹.

En s'en prenant aux sources liturgiques produites au cours du XVII^e siècle, qu'il juge erronées du fait d'une lecture sciemment fautive des manuscrits anciens de la cathédrale de Toul, Riguet et Hugo (on ne sait ce qui est de la main de l'un ou de l'autre) mettent en cause la légitimité des évêques et de leur personnel à écrire l'histoire⁴⁰. Le recours aux sources liturgiques permet justement de mettre sous le nez des évêques des contradictions énormes, et de leur refuser la possibilité de construire un sanctoral. Eucaire, à nouveau, fait l'objet de ces discussions. Riguet montre qu'il est souvent cité dans les missels et bréviaires toulousains du XVI^e siècle, mais jamais comme évêque de Toul. Benoît de Toul n'est pas dupe de cet artifice érudit. Il rétorque au vieux grand prévôt : « tous les bréviaires, missels et autres que vous citez pour preuves, sont des pièces de méchant aloy, et qui ne renferment que des faits pour la plupart faux, nous avons quelque chose de plus assuré en faveur de St Euchaire... »⁴¹

Enfin, une grande part de cette écriture est motivée par l'affaire des abbayes vosgiennes, qui connaît au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles de nouveaux rebondissements. Cinq établissements réguliers vosgiens, les abbayes bénédictines de Moyenmoutier et Senones, l'abbaye prémontrée d'Etival, le chapitre de Saint-Dié et l'abbaye Saint-Sauveur de Domèvre se prétendent tout au long de l'époque moderne *de nul diocèse*, les abbés estimant pouvoir conférer les sacrements, légiférer, visiter les paroisses et nommer des curés. Le feu est rallumé à l'occasion d'une visite de l'évêque Blouet de Camilly sur les bans toulousains des abbayes de Domèvre, Etival, Moyenmoutier et Senones en 1695. Les abbés sont venus au rendez-vous donné par l'évêque dans la petite paroisse de Badonviller, mais lui ont refusé la visite pastorale. La querelle est envenimée ensuite par les décisions de Pierre Collin, abbé de Domèvre, abbaye de chanoines réguliers réformés, qui a fondé en 1706 une officialité pour exercer sur les paroisses de son abbaye une juridiction spirituelle et temporelle complète. Il édicte des mandements, remplace le catéchisme de Toul par celui de Besançon et les livres liturgiques toulousains par ceux de Rome. Collin profite de l'étendue de ses paroisses entre France et Lorraine pour faire valoir la protection des ducs de Lorraine là où ils sont princes souverains. Il est d'ailleurs, en 1711, prédicateur à la cour de Lunéville, ce qui met le comble à l'énervement de l'évêque de Toul, François Blouet de Camilly⁴². Comme l'a fait Riguet avec saint Dié, les abbés de ces établissements relisent les vies des fondateurs pour déterminer l'autonomie qu'ils peuvent revendiquer : c'est ce que fera encore, par exemple, dom Belhomme avec Hydulphe à Moyenmoutier en 1724. Le statut d'évêque *in partibus* obtenu par plusieurs de ces abbés à partir des années 1710-1720 maintient puissant le nationalisme lorrain dans les confins vosgiens du diocèse de Toul. Dans le *Système*, Riguet consacre

³⁹ Fr. DE RIGUET [Ch.-L. HUGO], *Système chronologique*, p. 178-179.

⁴⁰ Fr. DE RIGUET [Ch.-L. HUGO], *Système chronologique*, p. 8-9.

⁴¹ Cité par A. DIGOT, *Éloge du R. P. Benoît Picart* (cf. supra, n. 14), p. 204.

⁴² C. ANDRIOT, *Les chanoines réguliers de Notre-Sauveur*, Paris, 2012, p. 265-266.

plusieurs développements aux liens entre Toul et Saint-Dié : il dissocie d'abord un saint Deodatus évêque de Toul avec « notre saint Dié », le fondateur du chapitre vosgien ; puis il consacre une dissertation de 27 pages à la datation de la fondation du chapitre. En sortant cette fondation du temps de l'épiscopat de Garibaldus, il coupe aussi tout lien entre la cité épiscopale et le chapitre, qu'il met sous protection alsacienne. Il utilise le même procédé pour discuter la date de la fondation de l'abbaye bénédictine de Moyenmoûtier par saint Hydulphe. C'est un point important car Hydulphe et Dié auraient été des contemporains et le monastère, l'un des plus importants de la Congrégation de Saint-Vanne, sort dès lors de l'influence toulouise.

Sur cette affaire vosgienne, Benoît de Toul avance prudemment. Saint Gérard avait fait tout son possible pour protéger les fondations vosgiennes des menées des évêques de Metz et des princes lotharingiens au X^e siècle. Sa principale source, la vie produite par Widric au X^e siècle, n'évoque pas ces aspects diplomatiques et politiques, liés aux alliances forcées ou négociées entre Gérard et ses protecteurs impériaux, se concentrant plutôt sur les aspects charitables et pastoraux de son épiscopat. Mais après avoir expédié en une centaine de pages la traduction du manuscrit de Widric et celle de la bulle de canonisation, Benoît de Toul entame un « Livre II » qui donne une autre grille de lecture de la vie du saint évêque. Il rappelle que saint Gérard a protégé et reconstruit les abbayes de Senones, Saint-Dié, Etival et Moyenmoûtier après les guerres entre France et Empire⁴³. Puis il attribue un rôle flatteur à Gérard pour la récupération du chapitre de Saint-Dié, aliéné lors de la guerre entre Lorrains et Impériaux, avec l'aide d'Othon I^{er}⁴⁴ : occasion pour le capucin d'une longue dissertation où il réfute point par point la chronologie avancée par Riguet, à grand renfort de chroniques anciennes et de bulles pontificales. L'argumentation est cette fois en petits caractères denses. Les phrases sont sans équivoque : « l'abbaye de saint Diez appartenait à saint Gérard (...) comme souverain, & il est aisé de le justifier par l'histoire », écrit-il. Il relate ensuite, à partir des éléments négociés par saint Gérard, toute une querelle entre les chanoines de Toul et ceux de Saint-Dié concernant l'élection du grand prévôt, et insiste sur le fait que de nombreux évêques de Toul ont occupé cette charge. De semblables développements figurent pour l'abbaye de Moyenmoûtier, à partir d'une charte d'Othon II qui confirme à saint Gérard les abbayes bénédictines toulouises, mais aussi celle de Moyenmoûtier, de Bonmoûtier (qui, ruinée, sera refondée sous le nom de Domèvre) et plusieurs autres en Champagne et en Argonne, « lesquelles abbayes étoient du Domaine de l'Église de Toul »⁴⁵. Une dissertation en petits caractères suit, contenant une réfutation en règle de l'histoire de Moyenmoûtier par dom Belhomme, visant à prouver que Moyenmoûtier aussi est sous juridiction toulouise. La dernière pièce de sa démonstration tient dans l'analyse d'une négociation qui donne au duc Frédéric de Lotharingie la ville de Bar-le-Duc, contre les abbayes de Saint-Dié et de Moyenmoûtier⁴⁶. L'opération est habile : outre qu'elle montre la virtuosité diplomatique du capucin, elle exploite un vide dans l'ouvrage de Riguet / Hugo, dont le *Système* s'arrêtait au VIII^e siècle.

3.- La mobilisation érudite

Toute cette querelle repose sur une nouvelle conception de l'histoire qui, pour être critique et adossée à une méthode irréprochable, n'en nourrit pas moins la polémique et des

⁴³ BENOÎT DE TOUL, *Vie de Saint Gérard*, p. 130.

⁴⁴ BENOÎT DE TOUL, *Vie de Saint Gérard*, p. 135.

⁴⁵ BENOÎT DE TOUL, *Vie de Saint Gérard*, p. 141.

⁴⁶ BENOÎT DE TOUL, *Vie de Saint Gérard*, p. 286 et sq.

instrumentalisations diverses. Benoît de Toul écrit, dans la préface à l'*Histoire ecclésiastique et politique du diocèse de Toul* :

« j'ai consulté les manuscrits de la cathédrale. J'ai lû avec toute l'exacitute dont je suis capable, les titres de différentes abbaïes. J'ai reçu de divers endroits des chartes. Mr. Clément sous bibliothéquaïre du roi m'a fourni des morceaux considérables, qui etoient en manuscrits dans la bibliothèque de Sa Majesté. Je me suis utilement servi d'un manuscrit de l'abbaïe de S. Mansui, où j'ai rencontré des fragments considérables de la vie de nos évêques, depuis S. Mansui jusqu'à S. Leon IX »⁴⁷.

Il a aussi été aidé dans ses recherches par Charles-Claude de L'Aigle, grand vicaire de Thiard de Bissy, qui lui a confié deux manuscrits anciens pris dans les layettes des archives de la cathédrale, ce qui confirme le regard vigilant que porte le pouvoir épiscopal sur l'avancement de son travail. Charles-Claude de L'Aigle, qui fut actif dans les bureaux épiscopaux toulois au temps de Jacques de Fieux, d'Henry de Thiard de Bissy et de François Blouet de Camilly, est lui-même auteur d'une synthèse sur la question de la succession épiscopale, restée à l'état manuscrite, qui n'apporte rien au débat et le fait même régresser puisqu'il maintient l'hypothèse d'un lien direct entre saint Pierre et saint Mansuy. La médiocrité de cette pièce, connue uniquement par une copie, est symptomatique de l'importance politique de cette démonstration⁴⁸.

Cette course aux sources est un fait important de l'érudition ecclésiastique au commencement du XVIII^e siècle. Elle montre que Benoît de Toul et Charles-Louis Hugo sont d'abord des historiens, et accessoirement un capucin et un prémontré. Ils communient dans la lecture et la mise en application des principes diplomatiques de dom Mabillon, dont ils se revendiquent tous deux. Le bénédictin parisien et le capucin toulois ont échangé une correspondance dont on ne peut malheureusement estimer ni la durée, ni la fréquence ; on sait toutefois que Blouet de Camilly a donné à lire à Mabillon, dès 1704, le manuscrit de l'*Histoire ecclésiastique et politique du diocèse de Toul* pour obtenir son avis sur la fiabilité de la méthode et des conclusions du capucin. C'est bien le signe que pour l'épiscopat, l'érudition n'est pas une coquetterie surfaite, mais une nécessité pour rendre son pouvoir inattaquable. Mabillon avait dit à cette occasion toute son estime pour le travail du P. Benoît⁴⁹.

De cette manière s'ébauche alors une République cléricale des Lettres, dont les ressortissants n'oublient jamais d'où ils viennent, de Lorraine ou de France, mais occultent sans complexes leurs origines régulières⁵⁰. Benoît de Toul, dans tous ses écrits, rappelle qu'en tant qu'historien, il a fait d'abord vœu de vérité. Il en fait différentes professions de foi, sinon dans *La vie de saint Gérard* et dans l'*Histoire* du diocèse, du moins dans ses autres publications, où il énonce une méthode d'étude des faits historiques qui doit tout à Mabillon. Cette vérité est toutefois mise au service d'une francophilie bien assumée. L'épître à l'évêque Blouet de Camilly, au seuil de l'*Histoire ecclésiastique et politique* (1707) rapporte le prestige du prélat et la confiance que lui a accordée Louis XIV. Cette confiance, confirmée par son action pastorale, fait de lui un héritier des Mansuy, Amon, Epvre, Auspice, Gauzelin et Gérard.

De la sorte, l'historien peut acquérir pour toute une génération le statut de nouvel oracle capable de mettre de l'ordre dans les faits obscurs, de donner du sens aux événements,

⁴⁷ BENOÎT DE TOUL, *Vie de Saint Gérard*, préface.

⁴⁸ BM Nancy, ms. 1742(1147), *Mémoire pour servir à faire l'histoire des évêques de Toul, par M. de L'Aigle, grand vicaire de Mgr de Thyard de Bissy*, copié en 1884 sur l'original conservé à la Bibliothèque de la Cathédrale de Toul.

⁴⁹ Cité par A. DIGOT, *Eloge historique* (cf. supra, n. 14), p. 182-183.

⁵⁰ Sur cette évolution, voir F. HENRYOT, *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants (Lorraine XVI^e-XVIII^e siècles)*, Genève, 2013, chapitre 8.

de distinguer le vrai du faux, y compris dans les débats religieux. La manière même dont Benoît de Toul organise son histoire générale du diocèse de Toul, parue en 1707, montre le glissement, généralisé à la plupart des diocèses français, d'une histoire des évêques à une histoire territoriale. Comme l'écrit Olivier Poncet, « cette dépersonnalisation au profit d'une identification immobilière (cathédrale), voire administrative (diocèse), de l'histoire épiscopale devenue histoire territoriale accompagne les conquêtes d'une histoire critique, ou l'histoire-chronique ou annalistique héritée du Moyen Age cède le pas à une construction historique où la multiplicité des sources mobilisées aide à construire un faisceau de vérités »⁵¹. Chez Benoît de Toul, la succession des évêques n'est plus qu'un prétexte à évoquer les interactions entre la cité toulousaine et ses voisins, France, Lorraine, Empire germanique, alors qu'au XVII^e siècle, il s'agissait plutôt de construire une mythologie locale fondée sur le miracle et sur la continuité des vertus.

Cette érudition est nourrie par une nouvelle appréhension des sources et avant tout, des archives locales. Les menées françaises pour emporter à Paris des archives et une partie des bibliothèques des trois villes épiscopales, voire de Nancy au cours du XVII^e siècle ont été vécues comme un traumatisme par les plus savants des Lorrains ; elles expliquent sans doute cette sensibilité archivistique nouvelle. Riguet a personnellement vécu ces déprédations ; Benoît de Toul, qui est plus jeune, en fait la douloureuse expérience après coup. Les archives des monastères les plus anciens et de la cathédrale sont en tant que telles des « reliques » : des vestiges d'une période fondatrice, des témoignages de première main, et la possibilité de restaurer par le papier le lien entre les Toulois, leur clergé et le pouvoir français. Riguet, dans une même logique, exploite les archives du chapitre de Saint-Dié, surtout sur ce qui concerne les saints fondateurs du Val de Galilée ; l'ancienneté lui paraît le meilleur gage de vérité. Il écrit ainsi, probablement à propos du manuscrit de Jean Midot, ou la copie et continuation qu'en a donnée Charles-Claude de L'Aigle : « le dernier manuscrit de l'Église de Toul que l'on m'a fait voir, n'étant pas plus ancien que moi, & n'étant de soy d'aucune autorité, ne mérite pas qu'on perde du tems à réfuter les erreurs dont il est rempli »⁵². La présence de la *Diplomatique* de Mabillon parmi les livres les plus cités de Benoît de Toul est symptomatique de cette nouvelle appréhension de l'archive, impliquant une lecture critique des sources, en confrontant les manuscrits, les éditions partielles ou complètes de textes anciens. Le manuscrit de Widric sur lequel se fonde Benoît de Toul pour sa *Vie de saint Gérard* est déjà connu des historiens et des hagiographes bollandistes, mais mal restitué et contextualisé.

« La vie de saint Gérard se trouve dans le manuscrit de saint Mansui et dans la légende de l'Église cathédrale de Toul. Les sçavants jésuites Enskénius et Pappebrook sont les premiers qui l'ont donnée au public dans leur 3^e tome au 23 du mois d'avril, ils disent qu'ils l'ont tirée d'un manuscrit de Toul : mais ils ne marquent point d'où ils ont eu ce manuscrit, ny s'ils ont eu l'original en main, ou seulement une copie. J'ai confronté le manuscrit de saint Mansui avec leur imprimé et j'ai trouvé que dans ce dernier, la vie de saint Gérard y étoit tronquée de près d'un tiers (...) j'ai aussi confronté le manuscrit de l'Abbaïe saint Mansui avec la Légende de l'Église cathédrale, j'ai trouvé dans celle-ci un chapitre de tronqué, lequel ne se trouve pas non plus dans le P. Enskénius »⁵³.

Ainsi, Benoît de Toul opère un « retour aux sources », aux documents originaux pour mieux préparer son édition critique ; il pratique une lecture des manuscrits et des livres imprimés en parallèle pour comparer les textes, accumuler des notes et des variantes. Dans *La vie de saint Gérard évêque de Toul*, sur 56 références différentes, 32, soit plus de la moitié, sont des documents de première main, pour 24 ouvrages de littérature savante. Cette

⁵¹ O. PONCET, *L'histoire des évêques* (cf. supra, n. 2), p. 416.

⁵² Fr. DE RIGUET [Ch.-L. HUGO], *Système chronologique*, p. 26.

⁵³ BENOIT DE TOUL, *La vie de saint Gérard*, p. 1.

disproportion est encore accentuée par le fait qu'il s'agit seulement ici des références imprimées ; il faut y ajouter les chartes, les manuscrits et les cartulaires qu'il est allé dépouiller dans les fonds de l'évêché de Toul, de Verdun et de Metz, et dans les archives des abbayes de sa ville. Il a aussi mobilisé une importante documentation parisienne, et s'est fait ouvrir les bibliothèques bénédictines de Saint-Bénigne de Dijon et Saint-Faron de Meaux, comme il en témoigne dans une lettre à François de Riguet⁵⁴.

À la lecture des ouvrages de Benoît Picart, on se représente l'historien au travail, copiant avec exactitude les chartes, couvrant des dizaines de feuilles de papier de notes organisant de manière chronologique les faits rapportés dans les chroniques afin de déterminer l'exactitude des dates, confrontant les faits et les filiations entre individus, privilégiant le travail « sur fiches » qui devient dès l'époque moderne la marque du savant⁵⁵. Cette pratique fait le savant et sa reconnaissance par ses pairs ; les notes font l'objet d'une intense communication, et leur dispersion ou leur archivage soigneux concourent à la fabrication d'une réputation. On retrouva dans sa cellule, à sa mort, près de 300 titres ainsi recopiés.

L'affaire des saints évêques de Toul passionne la République des clercs bien au-delà des vallées vosgiennes et c'est précisément ce double débat des sources et de leur lecture politique qui retient l'attention des observateurs. François de Camps (1643-1723), abbé commendataire de Signy, numismate et historien médiéviste, suit l'affaire avec curiosité. Il correspond avec Benoît Picart, empile des notes, corrige, questionne, conteste les assertions du capucin, bien qu'ils aient au moins en commun une indiscutable francophilie. Les affaires lorraines des premières années du XVIII^e siècle sont pour l'abbé un observatoire passionnant de la recomposition des pouvoirs et des frontières⁵⁶. François de Camps reproche à Benoît de Toul de s'être servi du manuscrit de Widric comme d'un prétexte, en réalité enrichi tout du long d'autres auteurs et pièces d'archives. Il ironise : « Widric, mort au commencement du treizième siècle, parle de miracles faits dans les derniers siècles et même dans celui-ci »⁵⁷. Il estime que le capucin camoufle sous une entreprise d'érudition diplomatique et d'édition critique une lecture à charge des droits du diocèse de Toul. Le choix d'une traduction, plutôt que d'une édition du texte latin, implique déjà une forme d'interprétation. L'abbé se réfugie, lui-aussi, sous le patronage de dom Mabillon, qui lui aurait communiqué des documents contradictoires avec les affirmations du P. Benoît. L'affaire n'est pas tant, cette fois, l'affaire des abbayes vosgiennes que le pouvoir des évêques de Toul sur le Barrois mouvant, cette portion du duché de Bar revendiquée par la France⁵⁸. L'abbé s'interroge sur les assertions du capucin concernant les droits reçus par saint Gérard de l'empereur Frédéric sur ces territoires. Il se pourrait que le P. Benoît, sommé de s'expliquer manuscritement sur ces points de débat, ait répliqué. Une version au propre des observations de François de Camps porte dans la marge des notes anonymes prenant la défense du capucin⁵⁹ ; la comparaison avec les maigres vestiges de sa correspondance permet d'y voir la main de l'auteur de *Vie de S. Gérard*.

Ce rapport aux sources comme langage commun d'une nouvelle génération d'historiens au service de causes autant religieuses que politiques, engendre finalement une forme de fétichisme documentaire. Les débats portent, *in fine*, sur les manières de traiter les documents, plus que sur les conclusions proprement dites, au prix de détournements des

⁵⁴ A. DIGOT, *Eloge historique* (cf. supra, n. 14), p. 203.

⁵⁵ J.-Fr. BERT, *Une histoire de la fiche érudite*, Villeurbanne, 2017.

⁵⁶ F. HENRYOT, *Jean Mussey, curé de Longwy et historien de la Lorraine au début du XVIII^e siècle* in *Longwy. Les hommes, la guerre, le fer*, dir. C. Andriot et al., Haroué, 2013, p. 55-74.

⁵⁷ BnF, ms. n.a.fr. 7392 : *Remarques sur la vie de St Gérard imprimée à Toul par ordre Mons. l'Evêque, composée par le P.B.C.*, 1699, fol. 145-154v, ici fol. 145v.

⁵⁸ *Ibid.*, *Réponse aux nouvelles preuves rapportées par l'Auteur de la vie de saint Gérard pour justifier que Frédéric, duc de Lorraine, a fait construire deux châteaux, l'un à Fains l'an 951, l'autre à Bar, l'an 964*, fol. 164-177v.

⁵⁹ *Ibid.*, *Remarques sur la vie de St Gérard évêque de Toul*, fol. 155-163v.

propos de l'adversaire, empruntés notamment dans ses publications antérieures. Hugo, relisant des ouvrages antérieurs du capucin, relève des observations contradictoires. À propos des médailles et monnaies que le capucin donne en preuve de la fonction centrale de Toul au haut Moyen Age, Hugo fait remarquer que Benoît de Toul avait justement écrit ailleurs que les sources archéologiques ne valent pas grand-chose. Le niveau oiseux du débat montre bien que les protagonistes de cette affaire veulent à tout prix avoir raison, quel que soit le sujet.

*

En l'espace de treize années, la trame historique ancienne du diocèse de Toul a été entièrement revisitée. Fondée sur des sources retrouvées, relues et confrontées, relatives aux évêchés des premiers siècles, cette trame nourrit les innombrables affrontements entre évêques français et monastères lorrains, qui trouvent dans les vies des évêques, et particulièrement celle de saint Gérard, des arguments en faveur du déploiement de leurs juridictions respectives. Cette réécriture et les âpres débats qu'elle suscite sont d'autant plus remarquables que ces écrits n'ont pas d'effet majeur sur la dévotion des fidèles. Gérard, pas plus qu'Evre, Mansuy, Amon, Gauzelin et les autres, ne suscite de dévotion particulière⁶⁰, sinon dans le cadre codifié des cultes rénovés périodiquement par les évêques de Toul autour des reliques de ces personnages conservées à la cathédrale, et lors des cérémonies d'intronisation des évêques. La liturgie toulousaine, au XVIII^e siècle, ne tient aucun compte de ces travaux historiques, puisqu'elle maintient dans le sanctoral des personnages que Benoît de Toul a prudemment éliminés faute de preuves convaincantes. La liturgie prend acte de la cléricisation de la sainteté et les évêques ont tout à gagner à remettre à l'honneur leurs prédécesseurs. Ces deux discours, rituel et historique, ne sont pas fondés sur les mêmes exigences. Mais dans les deux cas, le mythe des origines, ce Haut Moyen Age vers lequel convergent tous les travaux historiques en Lorraine à l'époque moderne, qu'ils émanent de l'entourage ducal ou de agents du roi de France, s'en trouve finalement conforté.

⁶⁰ Ph. MARTIN, *Les chemins du sacré. Paroisses, processions et pèlerinages en Lorraine du XVI^e au XIX^e siècle*, Metz, 1997.